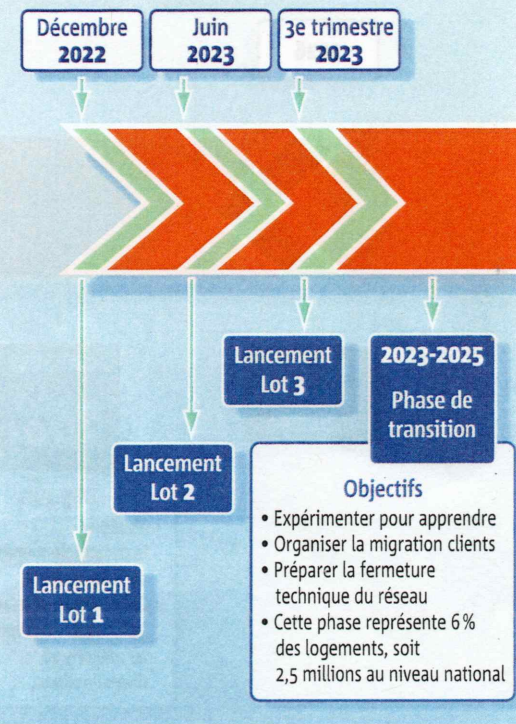


14/09/23 →

Cuivre : les points clés de la fermeture du réseau

Les premiers retours sur l'expérimentation de l'arrêt du cuivre montrent l'ampleur des défis à résoudre pour ne laisser personne au bord de la route. PAR OLIVIER DEVILLERS

Rétroplanning du décommissionnement du réseau cuivre



D'ici à 2030, 41,8 millions de lignes en cuivre vont devoir être fermées. Le seul réseau fixe de référence sera alors la fibre optique. Ce changement suppose que la totalité des locaux du territoire soit raccordée à la fibre, mais aussi que les abonnés à l'ADSL, ou tout simplement au téléphone, aient souscrit un nouvel abonnement auprès d'un opérateur privé. Le plan de fermeture du réseau cuivre d'Orange recouvre plusieurs lots annuels de fermeture technique (de fin 2023 à fin 2030). Cette migration n'a cependant rien d'automatique et suppose la mobilisation de tous : État, opérateurs et collectivités.

● **Un cadre réglementaire.** Le chantier du décommissionnement du cuivre est amené à « s'industrialiser » à partir de 2025. Des expérimentations sont en cours depuis 2020. Elles sont placées sous la responsabilité d'Orange, l'opérateur historique propriétaire de la quasi-totalité du réseau cuivre. Elles sont cependant encadrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques (Arcep), qui a élaboré des lignes directrices, fixant notamment des délais de prévenance pour les abonnés cuivre et les conditions préalables à la migration. Parmi ces lignes figurent un basculement à l'échelle de la commune comme maille minimale, l'obligation de complétude des déploiements de la fibre (raccordement de l'ensemble des locaux d'habitations, entreprises, etc.) et la présence de tous les opérateurs commerciaux. Pour les pouvoirs publics, l'enjeu est de ne laisser personne au bord de la route et de faire en sorte que la transition ne profite pas à un acteur plutôt qu'à un autre.

● **Les difficultés observées.** Après un test sur une commune francilienne, six communes ont achevé la fermeture du cuivre fin mars 2023. Si le bilan officiel n'était pas publié début juin, les collectivités expérimentatrices ont relevé un certain nombre de difficultés. Elles se concentrent sur la migration des

98%

C'est le taux de locaux raccordables à la fibre qui sera atteint en 2025 selon l'observatoire THD Infranum-Avicca. Resteront les raccordements longs et complexes, les plus coûteux, pour atteindre un taux proche de 100 % en 2030, date de la fermeture du cuivre.

11 000

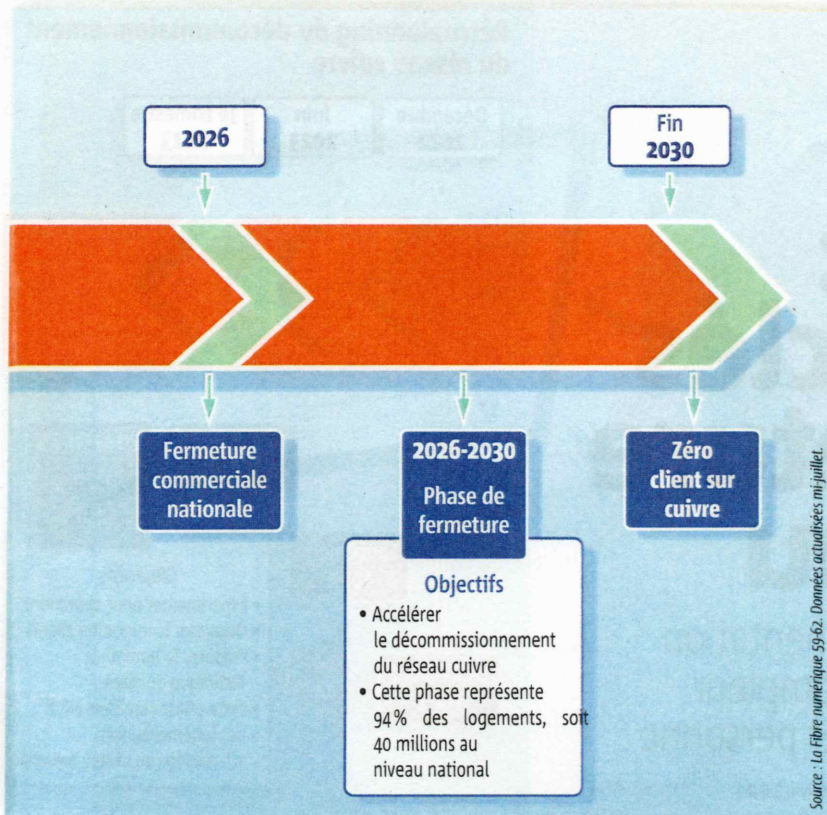
C'est le nombre de ligne en cuivre effectivement fermées mi-2023. Le rythme devra s'accélérer pour atteindre, en 2028, 10,5 millions de prises annuelles.

derniers 10 % de foyers non abonnés à la fibre. Franck Siegrist, chargé du numérique à la région Grand Est, où quatre communes ont participé à l'expérimentation, relève « un lien entre difficulté de passage à la fibre et illettrisme ». Ceux qui ne sont pas à l'aise avec le numérique tardent à passer à la fibre, d'autant plus que le coût des abonnements est plus élevé que l'ADSL.

Par ailleurs, certains usagers qui n'avaient que le téléphone n'expérimentent pas le besoin d'un abonnement triple play (téléphone, internet et TV). Autre souci : le raccordement des logements neufs et les frais associés. « Je n'ose imaginer le moment où on annoncera à un usager qu'on lui coupe le service cuivre et qu'il devra financer de sa poche les travaux en partie privative pour bénéficier d'une fibre qu'il n'a jamais sollicitée... », a pointé Patrick Chaize, président de l'Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (Avicca), en mai.

Certaines entreprises se révèlent aussi frileuses pour passer d'une technologie VDSL (transmission numérique à très haute vitesse via le téléphone) « qui marche » vers la fibre. Les offres pro ne sont pas adaptées à tous les besoins. À l'instar de certains centres médicaux où chaque médecin avait « sa » ligne ou de commerçants qui avaient une ligne réservée au paiement.

● **162 communes test.** Pour intéressantes qu'elles soient, ces premières expérimentations restent un peu biaisées. Les communes choisies avaient, par exemple, des élus très impliqués. Anne Grignon, maire de Levis-Saint-Nom (78), expliquait en 2021 à *Maires de France* (www.mairesdefrance.com/961) avoir constitué une équipe d'élus dédiés pour faire du porte-à-porte auprès des usagers récalcitrants. Un schéma à l'évidence non reproductible dans toutes les communes. « C'est avec les expérimentations du lot 1 [en 2024-2025] et ses 162 communes test, et plus encore les 900 communes du lot 2 [en 2024-2025], que l'inventaire exhaustif des difficultés à résoudre va être réalisé », souligne Michel Sauvade, maire de Marsac-en-Livradois (63) et



Source : La Fibre numérique 59-62. Données actualisées mi-juillet.

co-président de la commission numérique de l'AMF (lire ci-contre). Un troisième lot de 2 300 communes est en préparation (tinyurl.com/46hszu62).

Les communes choisies par Orange, après consultation des élus, sont représentatives de la diversité des territoires : urbains denses, urbains diffus, ruraux, ultramarins. Toutes les configurations de déploiement sont également testées sur le plan des opérateurs et du zonage réglementaire. L'Avicca s'est ainsi félicitée de voir figurer Rennes et Vanves dans le lot 2, situées en zone très denses où il n'existe pas d'obligations pour les opérateurs de couvrir la totalité des locaux en fibre.

● **Qualité et couverture en fibre.** Pour que le chantier du cuivre se déroule dans de bonnes conditions, le préalable est de résoudre les problèmes rencontrés actuellement dans le déploiement de la fibre. Les déconnexions intempestives, les interventions de techniciens à répétition et les échecs de raccordement sont autant de mauvaises publicités pour la fibre. L'Arcep, en concertation avec la filière industrielle, a mis en place, en septembre 2022, un « plan qualité ». Il comprend la reprise des réseaux les plus accidentogènes, une labellisation des intervenants, l'interdiction de plus de trois niveaux de sous-traitance et l'obligation de produire un planning des interventions et des comptes-rendus photo. Mais ces mesures tardent à produire leurs effets. Cela a conduit le sénateur Patrick Chaize à déposer une proposition de loi sur la qualité et la résilience des réseaux pour encadrer les pratiques des opérateurs. Adopté à l'unanimité par le Sénat en mai, ce texte poursuivra son parcours législatif à l'automne, à moins que la situation ne s'améliore sensiblement sur le terrain. Par ailleurs, la complétude des déploiements FTTH (fibre à l'abonné, proche du 100 %) doit être atteinte partout, notamment dans les zones dites AMII où Orange et, dans une moindre mesure SFR, ont manifesté leur intérêt pour déployer un réseau en fibre optique. Le Conseil constitutionnel a récem-

L'Arcep répond à vos questions

L'Arcep a publié, en mai, une foire aux questions sur la fermeture du cuivre. Elle rappelle les deux temps de la fermeture. D'abord commerciale : fin des abonnements ADSL mais les connexions ADSL existantes fonctionnent (Orange prévoit dans son plan que l'ensemble des lignes cuivre devraient être fermées commercialement en janvier 2026). Ensuite technique : arrêt des services ADSL, ce qui suppose que tous les usagers aient trouvé une solution alternative : fibre, 5G satellite (Orange prévoit que l'ensemble des lignes devraient être fermées techniquement fin 2030). L'Arcep rappelle aussi qu'un abonné n'a pas l'obligation de souscrire à une offre comprenant internet. En savoir + : tinyurl.com/mwapsba



Avis d'expert

Michel Sauvade,

maire de Marsac-en-Livradois (63), co-président de la commission numérique de l'AMF

« L'ARRÊT DU CUIVRE IMPOSE LA FIBRE PARTOUT »

« Le décommissionnement du cuivre révèle les lacunes du déploiement du plan Très haut débit pour tous et du New deal mobile. L'arrêt du cuivre dans une commune impose ainsi que la totalité des locaux soient desservis par la fibre. L'AMF est très attachée à ce préalable. Il peut exister des refus de raccordement à la fibre mais ceux-ci doivent être dûment formalisés. Le 100 % ne sera quasi jamais atteint. Parfois il sera possible. Dans d'autres cas, il faudra des ajustements au cas par cas : ici on acceptera 99 % ; là 98 % pour des raisons de configuration géographique. Et là où on déciderait pour une raison valable de ne pas poser la fibre, il faudra *a minima* une bonne couverture mobile.

Il est par ailleurs urgent que le service universel des télécommunications soit mis en œuvre – le texte a été voté mais il manque les décrets d'application – car nous arrivons à des situations absurdes. Les habitants d'un local sans connexion fixe préexistante se voient ainsi dans une situation intenable. Orange refuse de tirer une ligne de cuivre et on leur dit d'attendre, potentiellement plusieurs mois, le temps que la fibre soit déployée. C'est inacceptable ! Le service universel doit aussi définir des offres sociales, et notamment une offre ne comprenant que le téléphone. C'est un point qui ressort des expérimentations en cours. »

ment confirmé les obligations de complétude d'Orange dans ces communes.

● **Information des habitants.** L'AMF et les principales associations d'élus ont demandé, en octobre 2022, la mise en place d'une gouvernance *ad hoc* et d'une structure pour accompagner la fermeture du cuivre et informer les usagers. Celle-ci s'inspirerait de ce qui a été fait pour l'extinction de la télévision analogique lors de son remplacement par la TNT. Depuis, l'Arcep a mis en ligne une foire aux questions (lire ci-contre). La Fédération française des télécoms a publié un kit de communication pour les communes expérimentatrices. Il comporte des articles en marque blanche pouvant être diffusés dans les supports de communication municipaux, des flyers à déposer dans les boîtes aux lettres et des affiches. Le financement de l'impression et de la diffusion ces outils n'est cependant pas pris en charge. Les élus attendent encore de grandes campagnes dans les médias nationaux. ●